

## CHAPITRE 1 - PRÉSENTER DES MARQUES DE RESPECT

### OCOM 004.01 ET 02

#### 1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le salut militaire est une marque officielle de respect et de courtoisie.
- b. Le salut militaire traduit la façon traditionnelle de manifester la confiance et le respect. Même si la façon de saluer varie selon les circonstances, le fait d'indiquer son respect en saluant constitue l'une des conditions essentielles de la discipline militaire.
- c. En général, les militaires doivent saluer la souveraine, le représentant de la souveraine au Canada, soit le gouverneur général, le chef du gouvernement, c'est-à-dire le premier ministre du Canada, les membres du Cabinet pour la Défense et le ministre associé de la Défense Nationale, le lieutenant gouverneur, les officiers brevetés et les drapeaux officiels.
- d. Le militaire à qui on fait un salut doit retourner ce salut.

#### 2. GROUPES DE MILITAIRES

- a. Le responsable d'un groupe de militaires salue normalement au nom du groupe qu'il commande.
- b. À la halte :
  - 1- Le responsable donnera au groupe qu'il commande l'ordre de se tenir au garde-à-vous avant de saluer
  - 2- Lorsque le groupe est armé, il devra d'abord être amené au garde-à-vous, ensuite il peut recevoir l'ordre de porter l'arme à l'épaule avant que le responsable ne salue.
- c. En marche :
  - 1- Le responsable d'un groupe de cadets en marche devra lui-même saluer lorsqu'il croise un officier subalterne (lieutenant de vaisseau ou enseigne de vaisseau de première classe). Lorsqu'il croise un officier supérieur, il devra donner le commandement « TÊTE À DROITE (GAUCHE) » et saluer de la main en tournant la tête et les yeux dans la direction appropriée.
  - 2 Lorsque la personne qui commande le groupe a l'arme à la main, elle devra porter l'arme à l'épaule avant d'exécuter les mouvements prescrits à l'alinéa 1. ci-dessus.